

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« ESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **ESENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Changement de dénomination du Fonds :**

Afin de se conformer aux guidelines de l'ESMA (autorité européenne des marchés financiers) publiée le 14 mai 2024 sur la dénomination des fonds adoptant des critères ESG, le terme « ISR » sera désormais supprimé de la dénomination du Fonds. Le Fonds sera en conséquence nouvellement dénommé « **ESENS EQUILIBRE SOLIDAIRE** ».

- **Précisions sur les limites méthodologiques de l'approche extra financière :**

Des précisions ont été apportées concernant les limites méthodologiques rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche extra financière du Fonds.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 01/01/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com